

Intervention au Conseil-séance du 13.12.2016

Interpellation « La mise en conformité des procédures devant garantir le déroulement démocratique touchant le traitement des dossiers soumis au Conseil »

Chères Conseillères, chers Conseillers, Monsieur le Président,

Je me permets de prendre la parole ce soir au nom du PLR pour relever un certain nombre de dysfonctionnements suite aux séances du Conseil ayant eu lieu les mardis 27.09 et 15.11.2016.

En premier lieu, il est choquant d'entendre des termes comme « stratégie PLR » ou de « malhonnêteté intellectuelle » concernant nos demandes de démocratie dans le cadre des préavis portant sur les différents plans de quartier actuellement en cours. Je tiens ici à préciser que le PLR n'est ni dans une logique du « non » que nous adresserions aux projets urbains de la commune, ni dans celle qui viserait à les bloquer pour des motifs égoïstes. C'est bien tout le contraire qui est vrai, dans la mesure où, encore une fois, une demande citoyenne, via des pétitions ou des associations, se fait entendre et c'est bien cette voix que nous voulons écouter, évaluer, et discuter ici au Conseil avant de voter sur l'acceptation ou non des PQ. C'est bien dans cet ordre que nous devrions procéder selon les termes de notre règlement communal (art. 76 a « pétitions adressées au Conseil »). Il est par ailleurs inadmissible que des avocats fassent irruption dans notre institution législative. Il est tout de même incroyable que depuis deux séances nous en soyons réduits à faire le procès d'intention de membres du Conseil, élus par la population, en nous demandant de voter sur leur récusation de commissions ou des discussions sur les préavis ! Ces élus ont prêté serment et on peut raisonnablement admettre que leur opposition ne se base pas sur leurs intérêts particuliers.

En second lieu, il n'est pas juste d'accuser les opposants au PQ « du Cloalet » d'« *utiliser les voies de recours sans modération* ». Je cite ici les propos en p. 60 du PV de la séance du 15.11.2016. Que l'on soit d'accord ou non avec les opposants, il est faux de prétendre qu'une procédure démocratique s'emploie avec excès. Se faire entendre et se manifester n'est pas une faute ou un délit que l'on pourrait punir par des sanctions. On peut sanctionner un excès de vitesse, mais jamais un excès de démocratie !

En troisième lieu, il serait profitable à tous et à toutes que nous recevions, à l'avenir, des préavis complets, si possible sans erreurs de fond ni de forme. C'est un point qu'avait déjà relevé ma collègue Mme Guignard Fabienne lors d'une précédente séance, mais il est à constater que pour le préavis 24/2016 portant sur « la déchetterie du Giziaux-matériel d'exploitation », quelques lignes manquent entre la fin de la p. 1 et le début de la p.2, lesquelles, manifestement, devaient en dire plus sur les modalités de la Convention entre Lausanne et Epalinges dans la gestion

intercommunale des déchets. Ces erreurs sont certes tolérables, mais elles pourraient aussi témoigner d'une certaine fébrilité improductive.

Enfin, ces quelques mots ont pour but de démontrer que nous ne voulons pas porter de jugements de valeur sur les parties en présence. Notre désir est de travailler et de débattre de manière constructive, intelligente et démocratique au sein du Conseil, et ce dans le respect de tous les partis ainsi que de la Municipalité. C'est dans cet état d'esprit d'ouverture que nous souhaitons interpeller cette dernière afin qu'elle organise une table ronde qui verrait participer les présidents de groupes, les présidents de sections ainsi que le président du conseil avec comme objectif de s'accorder sur la mise en conformité des procédures légales à respecter pour traiter les dossiers futurs.

Je vous remercie de votre attention.

Enzo Santacroce
Conseiller Communal PLR
Président de groupe PLR